

Conseil Municipal du 27 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 23	Votants : 27
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Charley Mingeon - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)		
Absente : Marie-Pierre Rebrassé		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 21 avril 2023		Date de publication : 12 mai 2023

Délibération n°2023-045 - Vote des subventions aux associations scolaires pour le financement des classes découvertes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions aux associations et caisses scolaires pour l'année 2023 n'ont pas encore fait l'objet d'un vote.

Elle indique que les écoles ont besoin des fonds qui leur sont habituellement attribués et notamment ceux destinés au financement des classes découverte organisées en 2023.

Madame le Maire propose donc de procéder au vote de ces subventions selon le détail ci-dessous et précise que les montants proposés sont identiques à ceux votés l'an dernier.

	2022	2023
	Subvention versée	Subvention proposée
Classes découverte	22,5 €/nuit/élève	22,5 €/nuit/élève
Sortie 2 jours/1 nuit	11 €/nuit/élève	11 €/nuit/élève

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'approuver le vote des subventions aux associations scolaires tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits correspondants ont été votés au budget primitif 2023.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230427-DEL2023-45-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.